



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

16/09/2022

Dossier complet le :

16/09/2022

N° d'enregistrement :

2022-ARA-KKP-4015

1. Intitulé du projet

AMELIORATION DU RESEAU D'IRRIGATION SUR LA PLAINE DE CHOMERAC ET LA PLAINE DU BAS CHASSEZAC SUR LES COMMUNES DE BERRIAS-ET-CASTELJAU, BAIX, LE POUZIN ET CHOMERAC

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT, D'ÉQUIPEMENT & D'AMÉNAGEMENT DE L'ARDÈCHE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

25070037400086

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
22. Installation d'aqueducs sur de longues distances. Canalisation d'eau dont le produit du diamètre extérieur avant revêtement par la longueur est supérieur ou égal à 2 000 m2.	Le projet consiste en le renouvellement de conduites d'eau d'irrigation en DN150 à DN1200 sur 10 085 mL soit un produit diamètre par linéaire de 5 366 m2

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Renouvellement de conduites d'eau d'irrigation en DN125, 450, 600, 800, 900, 1000 et 1200 sur 10 085 mL sur les secteurs de la plaine de Chomerac sur les communes de Baix, Le Pouzin et Chomerac et de la plaine du bas Chassezac sur le commune de Berrias-et-Casteljaou.

La conduite sera posée sur un fond de fouille situé à - 2,0 m en moyenne par rapport au terrain naturel.

Il y aura une remise en état à l'identique de l'accotement et des voiries à la fin du chantier. Les réfections en terrains agricoles et naturels se feront avec remise en place de la terre végétale / terre arable.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de fiabiliser le réseau d'irrigation existant sur les secteurs de la plaine de Chomerac et la plaine du bas Chassezac, sans extension du périmètre irrigué, et d'améliorer les rendements en diminuant les fuites et les problématiques de casse sur un réseau existant non adapté aux écoulements sous pression. Les travaux ne conduisent donc pas à une augmentation du volume prélevé mais vont permettre une diminution du volume prélevé par réduction des fuites, du fait du renouvellement des réseaux d'une part, et du suivi par débitmétrie et sectorisation d'autre part.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Ouverture d'une tranchée à la pelle mécanique (prise en compte des éléments figurant dans les DICT), constitution d'un lit de pose en gravette, pose de la conduite en fonte DN125 à DN1200, mise en place de matériaux d'enrobage autour de la conduite, fermeture de la tranchée par les matériaux du site, évacuation des matériaux excédentaires, remise en état à l'avancement (fossé, talus, voirie...).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet ne nécessite pas d'interventions particulières en phase d'exploitation, hormis la maintenance / manœuvre des organes hydrauliques (vannes, purge, ventouse) qui seront accessibles via des regards. En effet, le fonctionnement du réseau reste inchangé par rapport à l'état actuel, mais l'exploitation est optimisée par les équipements de suivi (débitmètres et compteurs de sectorisation télélogés).

Ces opérations sont réalisées par du personnel sans engins spécifiques et sans incidence car des possibilités de stationnement existent à proximité de l'ensemble de ces organes.

Les réseaux ne sont purgés que lors des interventions pour réparation ou autres travaux sur les conduites ou les organes hydrauliques.

L'exploitant assure en permanence la surveillance des réseaux avec astreinte pour les périodes situées en dehors des horaires de travail du personnel.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

En fonction du retour de l'étude géotechnique le projet pourrait être soumis au seuil déclaratif par la nomenclature pour les rubriques suivantes :

- Prélèvements (1.2.1.0) et rejets (2.2.1.0) liés au pompage des eaux de nappe dans la fouille et au pompage dans les cours d'eau pour remplissage de la conduite pour effectuer les essais d'étanchéité de la conduite.
- Traversée du lit majeur (3.2.2.0): traversée des cours d'eau du Granzon et de la Payre

Des échanges ont eu lieu et auront encore lieu avec les services de la DDT dans le cadre de l'instruction de ces dossiers

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur du tracé	10 085 m
Diamètre de la conduite	DN 125, 450, 600, 800, 900 et 1200mm
Largeur de la tranchée	de 1,4 à 2,4 m
Profondeur du fond de fouille	~2,0 m
Hauteur minimale du remblai au dessus de la conduite	1 m
Superficie de la conduite (diamètre ext. * longueur)	5 366 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Le tracé est situé dans la plaine de Chomerac sur les communes de Chomerac, Le Pouzin et Baix et la plaine du Bas Chassezac sur la commune de Berrias-et-Casteljau. Il est situé majoritairement sur des voiries et chemins. Ponctuellement, des terrains agricoles sont traversés.

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Berrias-et-Casteljau
Baix
Le Pouzin
Chomerac

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de pas par pas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- ZNIEFF de type 1 (820030008) Cours aval du Granzon - ZNIEFF de type 1 (820030039) Bois de Païolive, gorges du Chassezac - ZNIEFF de type 2 (820030037) Plateaux calcaires des gras et de jastre - ZNIEFF de type 2 (820002843) Ensemble fonctionnel formé par l'Ardèche et ses affluents - ZNIEFF de type 2 (820000351) Ensemble fonctionnel formé par le Moyen-Rhône
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc national des Cévennes
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, en état ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone humide de bord de cours d'eau : - La Payre T2 (07CRENmg0276) - Le Granzon

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Berrias-et-Casteljalou : PP risque d'inondation Baix : PP risque d'inondation Le Pouzin : PP risque d'inondation</p> <p>Le risque inondation est pris en compte dans le projet.</p> <p>Ils sont approuvés</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En limite des périmètres de captage de Payre sur la commune du Pouzin</p>
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	Oui	Non	<p>Lequel et à quelle distance ?</p>
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>- FR8201656 Bois de Païolive et basse vallée du Chassezac directive Habitats (0 km) - FR8201677 Milieux alluviaux du Rhône aval directive Habitats (180 m) - FR8201669 Rompon - Ouvèze - Payre directive Habitats (420 m)</p>
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Château de Banne (4 km)</p>

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ?	
			Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, si un rabattement de la nappe est nécessaire à confirmer selon les résultats de l'étude géotechnique et pour le remplissage de la conduite pour effectuer les essais d'étanchéité. L'impact sera faible et de courte durée. Les méthodologies employées permettront le cas échéant un rabattement temporaire et de très faible emprise.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'un des principaux risques associés à la pose de la canalisation est lié à un effet de drainage des eaux de sub-surface, ou des eaux de la nappe superficielle, par écoulement dans la tranchée le long de la conduite. Il sera mis en place par exemple « des bouchons étanches » à intervalles réguliers afin de limiter l'écoulement dans la tranchée le long du tuyau. Mais d'autres solutions pourront être mise en place afin de limiter ce phénomène.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'excédent de matériaux (terre, limon...) provenant de l'ouverture de la tranchée sera évacué par l'entreprise chargée des travaux vers une filière agréée par le maître d'œuvre.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux nécessitent des matériaux d'apports (lit de pose en graviers et matériaux d'enrobage de la conduite). Le reste de la tranchée est remblayé avec les matériaux du site.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tous travaux en milieu naturel est susceptible d'entraîner des perturbations, dégradations de la biodiversité existante, ceux ci auront lieu en période automnale/hivernale donc avec moindre impact faune/flore. Les impacts les plus conséquents seront au niveau des traversées de cours d'eau. Ces travaux spécifiques feront l'objet du dossier Loi sur l'Eau et seront réalisés de manière à générer le moins d'impact possible. Pour le reste du linéaire, le tracé retenu évitera les défrichements et les zones les plus sensibles. A noter que l'accotement sera remis en état à l'issue des travaux.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe en partie dans la zone Natura 2000 FR8201656 Bois de Païolive et basse vallée du Chassezac, au niveau de la traversée du cours d'eau du Granzon. Le projet a un impact ponctuel pendant la phase travaux. Les habitats/espèces susceptibles d'être impactés sont les abords du cours d'eau, notamment la flore et la faune piscicole.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas à proprement parlé de consommation d'espaces, en effet, après la phase de travaux les réseaux seront en souterrains. Il n'y aura donc pas de changement de vocations des espaces.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé dans un TRI (territoire à risque d'inondation) et dans des zones d'aléa débordement de cours d'eau. Ce risque pourra être géré en phase travaux. En phase exploitation, il n'y aura pas d'incidence du risque inondation sur le fonctionnement de la conduite (conduite sous pression donc pas de risque de contamination). De plus, étant une conduite de transport d'eau il n'y aura pas de risque de contamination des sols.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'impact est temporaire et limité à la phase travaux (circulation des engins - perturbation temporaire de la circulation). Le trafic en phase exploitation sera très limité, les accès aux différents ouvrages et organes seront facilités par leur implantation à proximité de lieu de stationnement.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les effets temporaires perçus par les riverains les plus proches seront notamment liés au bruit des engins de terrassement et à la circulation des engins en phase travaux. En phase exploitation il n'y aura pas de nuisances sonores.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Phase travaux : Temporairement des vibrations (possiblement engendrées lors du compactage des tranchées - Impact limité).</p> <p>Phase exploitation : pas de vibration</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Phase travaux : émission de poussière faible via la circulation des engins de chantier (camion). Des dispositifs type arrosages peuvent être mis en œuvre pour limiter l'impact.</p> <p>Phase exploitation : pas de rejet dans l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Phase travaux : l'entreprise mettra en œuvre toutes les mesures nécessaires pour maîtriser leurs effluents. Exemple : mesures pour éviter le risque de pollution accidentelle (règle de stockage...).</p> <p>Phase exploitation : il n'y aura pas d'effluents.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Phase travaux : La collecte et l'évacuation des déchets du chantier auront lieu selon les filières agréés.</p> <p>Phase exploitation : il n'y aura pas de production de déchets.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Toutes les mesures nécessaires seront prises pour permettre de ne pas engendrer de modifications sur les activités humaines.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures destinées à réduire les effets négatifs auront lieu principalement en phase travaux :

- Réalisation des travaux sous charte de chantier vert
- Travaux de traversée des cours d'eau réalisés aux périodes les plus propices (en dehors des périodes de fraye des poissons) et en minimisant au maximum les impacts sur les écoulements et la faune ;
- Remise en état des terrains à l'issue des travaux ;
- Gestion de l'eau du fond de fouille afin d'éviter la moindre contamination ;
- Analyse de plusieurs tracés avec intégrations des contraintes environnementales ;
- Gestion des déchets et matériaux afin d'éviter toutes pollutions ;
- Utilisation des technologies ayant le moins d'impact sur le milieu naturel.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le présent projet de renouvellement des conduites d'irrigation est situé en quasi totalité en accotement de voirie / chemin existant et ne modifiera pas l'usage des terrains traversés. Les enjeux environnementaux liés au projet sont faibles et maîtrisés. Les impacts sur les milieux seront limités à la phase de travaux.

A ce titre le projet pourrait être dispensé d'évaluation environnementale cependant des échanges avec les services de l'état auront lieu dans le cadre de l'instruction des dossiers de déclaration au titre de la loi sur l'eau.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

PRIVAS

le.

16/09/2022

Signature

Pour le Président et par délégation

La Responsable Administratif
et Financier

Sophie BLANC



